

Questions de Régions Magazine à l'intention de Jean-Luc Mélenchon

Réponses de Charlotte Girard, co-responsable du programme de la France insoumise

- Comment le candidat juge-t-il les lois de décentralisation votées au cours du dernier quinquennat : création des grandes régions, des nouvelles métropoles, renforcement de l'intercommunalité avec la création de 577 communes nouvelles ?

Le troisième acte de la décentralisation n'est pas une mesure de « gestion administrative ». Il est porté par un projet politique, en se pliant au dogme de la « concurrence libre et non faussée » entre grandes régions. Et au-delà, cette concurrence s'insinue partout : entre régions, entre territoires au sein de ces régions, entre services publics, entre habitants.

Ce n'est pas un hasard si la mise en place des métropoles a précédé la fusion des régions et la répartition des compétences. Elles sont les lieux contemporains d'accumulation du capital. En cela, elles se vivent comme le centre de chacune des entités régionales qui viennent de naître. Qui plus est, le seuil de 15000 habitants pour la constitution des intercommunalités a conduit à certains endroits à des aberrations. Cette dynamique a conduit également à la création de regroupements gigantesques qui concurrencent directement les départements. Tout cela n'est pas sain. Ce n'est pas en plaçant les collectivités dans une logique d'affrontement que nous créerons du commun. Ce n'est pas en opposant les légitimités que nous redonnerons un souffle démocratique à notre pays.

- Compte-t-il les amender, les compléter, et si oui, comment ? Compte-t-il retoucher au redécoupage des Régions ?

Nous reviendrons sur l'ensemble de la réforme territoriale. En abrogeant la loi NOTRe bien sûr, qui démantèle le cadre institutionnel de notre pays. Mais également en revenant sur les lois MAPTAM et de fusion des régions qui ont ouvert la voie à cette régression démocratique sans précédent.

- Compte-t-il s'attaquer au millefeuille territorial, et si oui, quel niveau de collectivités compte-t-il supprimer ? Que pense-t-il de la fusion régions-départements ?

Nous convoquerons dès après l'élection une Assemblée constituante qui permettra au peuple de se refonder en redéfinissant par lui-même et pour lui-même ce qu'il entend mettre en partage et dans quels cadres. Nous plaiderons dans ce processus pour le maintien du triptyque Commune / Département / Etat qui est à la base de notre construction républicaine et qui ne peut donc s'inscrire dans un cadre de fusion des départements avec les régions. L'Etat devra par ailleurs reprendre en main un certain nombre de compétences sociales qu'il a transférées aux collectivités sans que le financement afférent suive, au premier rang desquelles le RSA.

- Quelle est sa position vis-à-vis des ressources des collectivités : compte-t-il poursuivre la baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat, fortement engagée depuis trois ans ? Confirmera-t-il les nouvelles ressources attribuées aux collectivités, et en particulier la part de TVA allouée aux Régions à partir du 1^{er} janvier 2018 ?

Nous ne pouvons pas continuer à étrangler les collectivités qui se voient contraintes de réduire le champ d'intervention de la sphère publique alors même que leurs compétences ont été multipliées. Nous arrêterons donc les baisses de dotations. Les collectivités sont un acteur majeur de l'investissement public, elles participeront donc aux côtés de l'Etat à la mise en œuvre du plan d'investissement de 100 milliards d'euros que nous appelons de nos vœux. L'Etat doit intervenir afin de compenser les compétences qu'il délègue aux collectivités territoriales et afin d'assurer l'égalité de l'ensemble des citoyen-ne-s sur l'ensemble du territoire. La fiscalité locale doit être révisée de fond en comble. Les impôts locaux, et notamment ceux des ménages sont les plus injustes. La TVA quant à elle est un impôt

proportionnel qui prélève plus durement les catégories sociales modestes. La transférer en partie aux Régions n'est donc pas une bonne idée et ne sert qu'à camoufler le désengagement de l'Etat.

- Plus généralement, comment envisage-t-il le partage de l'impôt entre l'Etat et les régions ?

Si les Régions doivent être renforcées dans leur autonomie financière, cela sera par un rétablissement d'un impôt économique plus contributif. Les partages d'impôts nationaux entre l'Etat et les collectivités ne nous paraissent ni efficaces (car il faudra alors remplacer les recettes perdues par l'Etat) ni répondre à l'exigence d'autonomie fiscale des collectivités puisque les Régions n'auront alors aucune marge de manœuvre sur le choix du taux notamment.

- Quelle est sa position vis-à-vis de la fonction publique territoriale ? Compte-t-il diminuer de façon sensible le nombre de fonctionnaires, et si oui, comment ? Compte-t-il favoriser le passage aux 39 heures, et à quelles conditions ?

Si le nombre d'agents augmente, c'est pour faire face à une demande de services publics de qualité croissante dans un pays jeune et c'est l'honneur de notre pays à tous les échelons de s'en occuper. Au contraire, les agents de la fonction publique vivent aujourd'hui une situation étouffante du fait des sous-effectifs, anxiogène du fait de l'illisibilité du lendemain avec la réforme territoriale, et se sentent méprisés du manque de considération dont ils ont fait l'objet avec le gel du point d'indice. S'il est une chose qui fonctionne dans notre pays, c'est la continuité du service public et c'est aux agents de la fonction publique que nous le devons. Il n'est donc pas question de réduire le nombre de fonctionnaires territoriaux, ni de favoriser leur passage aux 39h. Les fonctionnaires, comme les autres travailleurs, bénéficieront de l'application réelle des 35h que nous prévoyons.

- Que pense-t-il de la proposition de l'Association des Régions de France, d'instituer dans la loi un Conseil Etat-Régions, dans lequel les Régions soient reconnues comme partenaires privilégiés de l'Etat ?

Il n'est pas souhaitable d'établir une hiérarchie entre les différents niveaux de collectivités et de définir des échelons avec lesquels l'Etat devrait avoir des relations privilégiées.

- Envisage-t-il de confier la compétence de l'Emploi aux Régions, en décentralisant réellement Pole Emploi et en s'appuyant sur l'expérience du "plan 500.000 formations" ?

La compétence de l'Emploi doit rester une prérogative de l'Etat, en association avec les régions qui ont la compétence de la formation professionnelle. Nous refonderons le service public de l'emploi en identifiant clairement chacune des missions : conseil et accompagnement ; indemnisation ; orientation et formation professionnelle. Nous établirons également un « droit opposable à l'emploi » : en cas de chômage de longue durée, l'Etat devra proposer un emploi au chômeur en lien avec sa qualification, sur une mission d'intérêt général. Ce nouveau droit nécessitera une forte coopération entre l'Etat et les collectivités locales – les régions, mais également les communes et les départements - pour définir les missions d'intérêt général à effectuer sur chaque territoire.

- Quelle est sa position vis-à-vis du projet de l'aéroport Notre-Dame des Landes ? Du projet de canal Seine-Nord-Europe ?

Nous considérons qu'il est nécessaire d'arrêter les grands projets inutiles, coûteux et portant atteinte à l'environnement. En ce sens, nous nous opposons au projet de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes.

Par ailleurs, même si nous nous engageons à soutenir le transport fluvial, nous considérons que le projet de canal Seine-Nord-Europe est surtout une vitrine : dans un contexte d'abandon du reste du réseau, il servira plutôt une flotte néerlandaise dont l'arrivée massive écrasera la batellerie française qui, tout en assurant plus de 60 % du transport fluvial, est déjà dans une situation d'extrême fragilité. Dans l'état actuel de la situation, le canal Seine-Nord n'est pas urgent, il faut d'abord équiper le port du Havre et son articulation, avec la Seine et le ferroviaire.